

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 94

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 22

Dans l'alinéa 32 de cet article, après le mot :

« immeuble »,

insérer les mots :

« à usage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.